

DECLARATION DE YAOUNDE SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Nous,

Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Yaoundé à l'occasion de la quarante quatrième réunion dudit Comité :

Rappelant la Déclaration de Bangui sur la République centrafricaine adoptée lors de la quarante deuxième réunion du Comité le 10 juin 2016 ;

Rappelant les multiples efforts et résolutions de longue date des organes exécutifs des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) en vue de la résolution de la crise politico-sécuritaire en République centrafricaine;

Guidés par les principes consacrés de la Charte des Nations unies et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ainsi que par la vision sous-régionale, fondée sur la solidarité entre Etats membres et le respect des droits humains ;

Réaffirmant notre ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République centrafricaine, et rappelant l'importance du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre ;

Fortement préoccupés par la fragilité de la situation sécuritaire en République centrafricaine en raison de la présence constante de groupes armés et criminels, y compris liés au braconnage et à la transhumance ;

Vivement préoccupés par le fait que le trafic, le commerce et l'exploitation illicites des ressources naturelles, notamment l'or, le diamant, la faune et la flore sauvage, ont un impact négatif sur l'économie et le développement de tous les Etats de la sous-région et continuent de menacer la paix et la stabilité;

Réaffirmant notre inquiétude concernant les activités liées à la criminalité transnationale dans la sous-région, qui risque de devenir un terreau pour des mercenaires favorisant l'instabilité et l'extrémisme violent en République centrafricaine ;

Prenant acte de l'acuité de la crise en République centrafricaine et exprimant notre ferme détermination politique à mettre en œuvre nos décisions communes dans le cadre des mécanismes bilatéraux et régionaux afin de soutenir et appuyer la République centrafricaine en matière de réconciliation nationale, de réforme du secteur de sécurité et de relèvement post-conflit ;

- 1. Condamnons** fermement les actes de violence et les violations des droits de l'homme, notamment visant les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables ;

2. **Condamnons** également avec fermeté les attaques contre la MINUSCA, le personnel humanitaire et les forces de défense et de sécurité nationale par les groupes armés;
3. **Encourageons** les organisations internationales ainsi que les partenaires techniques et financiers dans leurs actions en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité en République centrafricaine, notamment la protection de la légalité constitutionnelle chèrement retrouvée avec le concours de la communauté internationale ;
4. **Exprimons** notre détermination à mettre notre coopération et notre solidarité au service de la démocratie, du respect des droits humains, du renforcement de l'Etat de droit et de ses capacités institutionnelles ainsi que de la prévention des conflits ;
5. **Invitons** les membres du Bureau du Groupe international de soutien à la République centrafricaine et les autres partenaires régulièrement impliqués à travailler étroitement ensemble en vue d'harmoniser les initiatives de paix et de réconciliation ;
6. **Décidons** de lutter plus efficacement contre l'impunité en renforçant nos systèmes judiciaires et en harmonisant les règles de poursuite entre les Etats ;
7. **Demandons** aux Etats membres de mutualiser leurs efforts dans la gestion des couloirs de transhumance qui peuvent faciliter la circulation des armes légères et de petit calibre, sources d'insécurité dans la sous-région ;
8. **Invitons** par ailleurs la communauté internationale à renforcer l'application des restrictions imposées sur la commercialisation des ressources naturelles provenant des zones de conflit, notamment le Processus de Kimberley ;
9. **Recommandons** aux Etats membres de la CEEAC, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et de la communauté internationale dans son ensemble à s'impliquer davantage pour que le Conseil de sécurité poursuive l'allègement de l'embargo sur les armes en vue de l'équipement et du réarmement des forces de défense et de sécurité nationales afin de restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national de la République centrafricaine ;
10. **Demandons** avec insistance au Conseil de sécurité de mandater la MINUSCA en vue de soutenir et appuyer les forces de défense et de sécurité centrafricaines dans leur mission de stabilisation, notamment à l'est dans un contexte de retrait des forces américaines et ougandaises luttant contre l'Armée de résistance du seigneur ;
11. **Décidons** de rester saisis de la situation en République centrafricaine.

Fait à Yaoundé, le 2 juin 2017